

(Source : Radio-Canada)

Euthanasie

Mourir dans la dignité à Rimouski

Mise à jour le vendredi 19 novembre 2010 à 17 h 05



Photo: iStock

Vendredi, à Rimouski, la majorité des citoyens venus témoigner lors des audiences de la commission Mourir dans la dignité étaient contre l'euthanasie.

Plusieurs ont soutenu que les lois actuelles sont suffisantes et que les malades en fin de vie ont seulement besoin de meilleurs soins palliatifs.

C'est d'ailleurs le point de vue de l'archevêque de Rimouski, Mgr Pierre-André Fournier, qui a été le premier intervenant à s'exprimer devant la commission.

« Lorsque c'est pour soulager la douleur, donner une injection qui va avancer l'heure de la mort, c'est moral, c'est accepté par l'Église. Parce que ce n'est pas pour tuer. Et ordinairement, dans les maisons de soins palliatifs, ils n'en donnent pas pour tuer. [...] Au contraire, il y a un soin pour la dignité, pour la qualité de vie », dit-il.

Composée d'une quinzaine de députés, la commission itinérante Mourir dans la dignité a pour but de recueillir le point de vue des Québécois sur les questions de l'euthanasie, du suicide assisté, de la sédation terminale, du refus de traitement et de l'acharnement thérapeutique.

Le rapport de la commission est attendu en 2011.



Mourir dans la dignité : le débat suscite beaucoup d'intérêt

PIERRE MICHAUD

Nouvelles générales - Publié le 22 novembre 2010 à 16:22



La salle était pleine à Rimouski. -Photo LE JOURNAL Pierre Michaud

Le débat sur la question de mourir dans la dignité suscite énormément d'intérêt, partout au Québec mais aussi à Rimouski, où la Commission sur ce sujet a fait salle comble, vendredi dernier.

Une bonne centaine de personnes remplissaient une salle de l'hôtel Le Navigateur, où se déroulaient les audiences de la Commission présidée par le député Geoffrey Kelly. L'archevêque de Rimouski, Mgr Pierre-André Fournier, mesdames Doris Labrecque et Louise Lafontaine, le Club social L'Envolée et M. André Pelletier sont intervenus.

« La Commission a reçu près de 300 mémoires et demandes d'intervention et plus de 6 200 réponses au questionnaire en ligne. Il s'agit de l'une des consultations générales ayant suscité le plus d'intérêt si l'on tient compte qu'une bonne consultation reçoit généralement une cinquantaine de mémoires », indique le conseiller en communication de la Commission, Jean-Philippe Laprise.

La personne ou la vie ?

Le député de Rimouski, Irvin Pelletier, a participé aux audiences comme député hôte. « C'est extrêmement intéressant et touchant. On a eu des commentaires très intéressants de gens ordinaires qui sont venus partager des expériences personnelles, mais aussi de gens de haut niveau venus parler d'euthanasie, de suicide assisté et de soulagement des douleurs. On se pose toujours la question : où est la ligne entre le soulagement de la douleur et l'euthanasie ? Les citoyens se posent la question et la Commission la pose aussi . Je pense qu'il va ressortir de là quelque chose de très valable pour la société », commente M. Pelletier. Les participants ont semblé davantage favoriser l'amélioration des soins palliatifs que l'euthanasie pour la mort dans la dignité.

« Une autre question qu'il faut se poser, aussi : quand on est en soins palliatifs et que quelqu'un est vraiment condamné : est-ce qu'on doit respecter plus la vie que la personne ? Moi, je pense qu'il faut respecter davantage la personne parce que, de toute façon, la vie, cette personne là l'a perdue. Personnellement, et je ne veux engager personne d'autre que moi, quand quelqu'un est rendu au bout et demande à en finir, je pense qu'il y a des moyens corrects de bien répondre à ses demandes. Je crois qu'on peut devancer de quelques jours une injection

> http://progresecho.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp? contentid=167513&id=659&classif=Nouvelles



(Source : L'Avantage, votre journal)

Mourir dans la dignité – une réflexion obligatoire pour Irvin Pelletier

Publié le mardi, 23 novembre 2010 11:10 - par Réal-Jean Couture

Le député de Rimouski, Irvin Pelletier, s'est dit agréablement surpris de voir cet intérêt manifesté dans la région envers la Commission spéciale 'Mourir dans la dignité' mise sur pied par le gouvernement du Québec, dont une journée complète d'audition s'est tenue à Rimouski vendredi.

- « Beaucoup de monde avec de l'intérêt pour cette Commission et c'est vraiment intéressant. » Le député lui-même y a participé vendredi, de même que son collègue de Matane, Pascal Bérubé. Quand on lui demande ce qu'il a appris, le député Pelletier estime qu'il a vu là un tout autre domaine dont il faut tenir compte, lui qui est aux finances publiques.
- « J'ai appris aujourd'hui beaucoup de choses considérant que les gens sont beaucoup préoccupés par les derniers moments de leur vie et beaucoup de monde ont vécu des derniers moments d'une personne chère, que ce soit un parent, un ami. Il y en a plus qu'on pense et les gens sont beaucoup préoccupés par ça. »



Le député Irvin Pelletier, à droite, alors qu'il échangeait avec un des intervenants lors d'audition de vendredi à Rimouski. À gauche, la vice-présidente de la Commission, Véronique Hivon et au centre, une membre de la Commission en Noëlla Champagne. photo Stéphane Fournier

Aurait-on ces préoccupations si nous n'étions pas dans une société si vieillissante ? « Je dirais autant, considérant que ce n'est pas parce qu'on a vu partir quatre personnes en avant de nous qu'on est plus préoccupé que si on y en avait vu partir deux. Le phénomène est là. Vous savez que la mort est la dernière étape de la vie et c'est pour tout le monde. »

Le député Pelletier estime et perçoit dans ce qu'il entend que 'mourir dans la dignité' c'est mourir dans le respect de la personne qui décède, en voie de décéder, en phase terminale ou autre. « Dans le respect de la personne avant tout et c'est certain que pour manifester le respect de la personne, il faut être dans des positions pour manifester ce respect, comme être disponible, attentif, ouvert et présent. »

D'où le besoin des maisons de fin de vie qui, de l'avis du député, font de l'excellent travail, permettant aux gens de décéder entourés des leurs, avec de bons soins, dans le calme, tout en joignant la dignité à l'humanité.

« De toutes façons, je pense que humanité est dans dignité. On ne peut pas dissocier ces deux mots. Dignité comprend beaucoup de choses. Ça comprend soins, humanité, respect de la personne et même le respect de la vie, même si elle nous quitte. De sorte que lorsqu'on dit dignité, c'est un ensemble de ces choses, notamment. »



La journée d'audition à Rimouski a été suivie sur place par une forte représentation du public, ce qui a réjoui les membres de la Commission. - photo Stéphane Fournier

« La vie, on nous la donne et on nous l'enlève aussi. On n'a aucun contrôle sur ça. Sauf que je reviens à la personne. Quand on dit qu'on accompagne la personne, qu'on respecte la personne qui va bientôt perdre sa vie, il faut comprendre que si on n'a pas de contrôle sur la vie, on a un contrôle sur le respect de la personne qui va décéder. »

Quant au rôle des médecins qui sont là pour sauver des vies, il y a lieu de se rappeler que leur rôle est important, étant là pour soigner, pour guérir surtout, prescrire. « Mais quand on parle d'accompagnement et de la dignité de la personne, ce sont beaucoup plus les aidants naturels, la famille immédiate, les bénévoles, les infirmières et infirmiers qui sont aptes à bien accompagner la personne qui va perdre sa vie. »

Siégeant à la Commission vendredi, considérant la présence de cette dernière dans son propre comté, Irvin Pelletier a démontré une grande écoute envers les groupes et personnes qui s'y sont présentés, devant une salle relativement bien remplie.